

REGLEMENT INTERIEUR

Camping Le Mont Serein ***

« Un terrain de camping est un lieu de vie en communauté qui nécessite de nombreuses heures d'entretien merci de respecter le travail des personnes qui s'en occupent. »

FORMALITE DE POLICE

Toute personne devant séjourner au moins une nuit sur le terrain de camping doit au préalable présenter au propriétaire ou son représentant une pièce d'identité et remplir les formalités exigées. Cette personne doit indiquer la durée de son séjour, le nombre de personnes et d'animaux séjournant sur l'emplacement ou le locatif affecté.

Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer. Tout manquement entrainera l'exclusion immédiate et définitive sans aucune indemnisation de la part du camping.

ACCUEIL

Ouverture du bureau d'accueil 9h00 à 11h30 et de 14h30 à 18h30 si la charge de travail le permet. En dehors de ces horaires, sur simple demande et selon sa disponibilité, un responsable vous renseignera.

Le samedi est réservé aux départs le matin et aux arrivées l'après-midi.

LOCATION EMPLACEMENT CAMPING

Chaque parcelle, d'une surface d'environ 100m² plus ou moins ombragée, accueille une caravane avec son véhicule, un camping-car ou une toile de tente avec son véhicule.

Les véhicules supplémentaires sont payants (autos, moto..) et stationnent sur le parking prévu à cet effet ou reste à l'extérieur du camping gratuitement.

Tous les emplacements ont accès à l'électricité maximum 10 ou 16 ampères, certaines prises européennes bleues sont nécessaires au raccordement.

Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain (tente, caravane) ; seuls les chalets des résidents ou autres hébergements appartenant au camping sont autorisés.

REDEVANCES

Les redevances sont payées dès l'arrivée au bureau d'accueil. Leurs montants sont fixés suivant le tableau affiché.

CIRCULATION A L'INTERIEUR DU CAMPING

Horaires autorisés de circulation : 8h00 à 22h00

En dehors de ces horaires les véhicules ne sont pas autorisés à circuler à l'intérieur du camping. Des places de stationnement se trouvant à l'extérieur peuvent être utilisées gratuitement. Seuls les piétons peuvent entrer et sortir en dehors de ces heures. Aucune dérogation ne sera accordée. Merci de votre compréhension et de prendre vos dispositions.

Par mesure de sécurité, la circulation à l'intérieur du camping est **limitée à 10km/h**, chacun doit emprunter le chemin, qu'il soit en véhicule motorisé ou vélo (informez vos enfants). De même si vous êtes piétons nous vous demandons de respecter l'intimité de chacun et de ne pas traverser les parcelles des campeurs ou des chalets.

VISITEURS (à la journée)

Vous avez la possibilité de recevoir des visiteurs sous certaines conditions :

Prévenir la direction à l'avance du jour et de l'heure d'arrivée de vos invités ainsi que leur nombre, leurs noms, prénoms, nationalité et âge. A leur arrivée ils doivent se présenter et remplir quelques formalités, régler la taxe visiteur pour la journée, 1,00€ par personne (ils n'ont en aucun cas accès aux équipements du camping. Les véhicules visiteurs stationnent à l'extérieur du site.

Ils devront impérativement quitter les lieux avant 20h00 heure.

SANITAIRES

Les sanitaires sont en accès contrôlé : l'accès se fait avec un badge fourni à l'arrivée. A votre disposition une machine à laver (à jetons disponibles à l'accueil), wc et douche handicapés.

ANIMAUX

Les chiens et les chats sont tolérés sous certaines conditions : tenue en laisse obligatoire, leurs besoins doivent se faire à l'extérieur du camping. Pour tout incident de parcours, vous êtes tenus de ramasser ; il faut donc vous munir de petits sacs réservés à cet effet. **Les animaux ne sont pas admis dans les hébergements.** En aucun cas vos animaux de compagnie ne doivent rester seuls même attachés. Votre animal doit être à jour de vaccinations et vous devez pouvoir fournir son carnet européen. Les propriétaires sont civilement responsables de leurs animaux. **NON ADMIS** les chiens de catégories 1 et 2 ou classés comme dangereux.

CONDITIONS DE LOCATION

Les emplacements sont loués à la nuit et libérés avant 11H00 le matin. Ils doivent être nettoyés et aucun déchet ne doit rester sur la parcelle. Chaque emplacement est délimité par de la végétation ou des barrières en bois. Il est interdit de délimiter son emplacement avec des moyens personnels, ni de creuser le sol. Il n'est pas possible d'utiliser une autre parcelle, ni pour mettre du matériel (tables, chaises, vélos...) ni pour garer son véhicule. L'ensemble doit se trouver dans la limite de la parcelle louée soit environ 100m².

ACCES PISCINE

Horaires d'ouverture (juillet - aout) : 10H00 – 18H00

Par mesure d'hygiène, les shorts ne sont pas admis, maillot de bain ou boxer pour les garçons, ils ne doivent servir qu'à cet usage !

Les enfants de moins de 12 ans devront être accompagnés par un adulte (majeur) dans l'enceinte de la piscine et ne seront jamais laissés seuls.

PISCINE NON SURVEILLEE !

De même nous vous rappelons qu'il n'est pas possible de manger, boire ou fumer à l'espace baignade.

Un panneau officiel règlementant les piscines communes est apposé sur le mur de l'espace baignade et vous rappelle les règles de bonne conduite en vigueur. Merci d'en prendre connaissance et de vous y conformer, afin de permettre à chacun de profiter au mieux d'un lieu de détente et de loisirs propre et agréable. Le matériel (chaises longues...) est mis à votre disposition gratuitement, nous vous remercions d'en prendre soin. Toute dégradation donnerait lieu à un remboursement immédiat au profit du camping. Les animaux ne sont pas admis à l'espace baignade.

En cas de non respect des consignes, l'expulsion est non discutable.

AIRES DE JEUX

L'aire de jeux est réservée aux enfants de moins de 12 ans et sous la seule responsabilité des parents. Nous ne serions être tenus responsables en cas d'accident. Par sécurité, préférez les jeux de boules en plastique pour la pétanque avec les plus petits !

Aucun jeu gênant ou violent ne peut être organisé.

BIBLIOTHEQUE

Le prêt de livre est gratuit, l'ouverture en saison est de 17h00 à 18h00 et hors saison sur demande à l'accueil. La lecture ne se fait pas sur place, les livres et les jeux sont à emporter sous la responsabilité des parents. Pour le bonheur de tous, merci d'en prendre soin et de rendre les jeux complets.

ACCES FITNESS

L'accès aux enfants de moins de 15 ans est interdit ou sous la responsabilité d'un adulte et ne seront jamais laissés seuls.

L'utilisation du matériel mis à disposition est sous la seule responsabilité de l'utilisateur.

Suivre les indications affichées.

LES DECHETS ET RECYCLAGE

Des poubelles à l'entrée du camping sont à votre disposition, déposez les sacs fermés ne contenant que les déchets alimentaires !! Un container est à votre disposition pour le tri des verres, des plastiques, des piles, des cartons et des ampoules.

Ne laissez pas vos poubelles même fermées à l'extérieur de votre hébergement, les renards, les corbeaux, les chats ou chiens en sont friands et s'en chargeraient !

SECURITE INCENDIE

Les barbecues sont interdits en dehors de ceux mis à votre disposition. Des extincteurs sont à la disposition de tous. En cas d'incendie, aviser immédiatement la Direction.

Une trousse de premier secours se trouve à l'accueil, ainsi que les numéros des services d'urgence.

NUISANCES

Toute personne provoquant des nuisances sonores (verbales, musicales ou autres pourra être priée de quitter les lieux sans délai et sans aucune indemnité ni remboursement). Il en est de même en cas du non-respect du présent règlement intérieur.

Le gestionnaire du Camping est responsable de l'ordre et de la bonne tenue du camping, il a le devoir de sanctionner les manquements au règlement et si nécessaire, d'expulser les auteurs.

LE PRESENT REGLEMENT INTERIEUR EST AFFICHE A L'ENTREE DU CAMPING ET AUX SANITAIRES. IL PEUT ETRE REMIS AU CLIENT A SA DEMANDE.

Nous vous souhaitons un agréable séjour.

La Direction